

Séance  
ordinaire du 2  
mai 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DEUXIÈME (2<sup>e</sup>) JOUR DU  
MOIS DE MAI DEUX-MIL-VINGT-DEUX (2022) À COMPTER DE 20 H À LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Quatre (4) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et monsieur Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis ainsi que madame Manon Albert, de la firme Mallette.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

22.05.218

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA  
SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

22.05.219

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 4 et 19 avril 2022.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ₶ Comptes réguliers : 346 140,41 \$
  - ₶ Comptes préautorisés : 691 894,86 \$

**ADMINISTRATION**

5. Proclamation de la semaine de la santé mentale.
6. Appui de la Ville de Mont-Joli au défi pissenlits amis des abeilles.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

7. Ratification de signature d'un bail entre la Ville de Mont-Joli et Eurovia construction Québec inc.

## **FINANCES**

8. Acceptation du dépôt des états financiers de la Ville de Mont-Joli au 31 décembre 2021.
9. Renouvellement de la cotisation de la Ville de Mont-Joli à l'Association touristique régionale de la Gaspésie.
10. Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour le réaménagement du Parc Richelieu.
11. Dépôt du projet de règlement d'emprunt 2022-1482 décrétant un emprunt de 1 725 000 \$ et une dépense de 1 725 000 \$ pour des travaux de réaménagement du Parc Richelieu.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

12. Ratification d'embauche d'un superviseur aux travaux publics.
13. Ratification de formation à l'inspectrice municipale.
14. Autorisation des formations « signaleur routier » et « découpeuse à disque ».
15. Autorisation de mandat à la MRC de La Mitis — tournée des stations et télémétrie.
16. Ratification d'une formation de secourisme en milieu de travail.

## **LOISIRS**

17. Autorisation de participation au congrès de l'ARAQ-l'AQAIRS.
18. Autorisation d'achat et d'installation d'une clôture pour le terrain de soccer.
19. Autorisation de circuler dans les limites de la ville pour « le Tour Paramédic Québec ».
20. Autorisation d'engagement financier pour la Fête nationale du Québec.
21. Autorisation de pont payant au profit du Club école Gymn'As de La Mitis.
22. Autorisation de circuler dans les limites de la ville pour une procession religieuse — Fête de la Saint-Jean-Baptiste.
23. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2020-1441 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville.
24. Dépôt d'un projet de règlement 2022-1483 modifiant le règlement 2020-1141 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville.

## **TRAVAUX PUBLICS**

25. Adjudication d'un contrat pour des enrobés bitumineux en vrac.
26. Adjudication de contrats pour la fourniture de matériaux granulaires et de terre végétale.

## **URBANISME**

27. Assemblée publique de consultation du projet de règlement 2022-1479 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.
28. Adoption du second projet de règlement 2022-1479 modifiant le règlement de zonage 2009-1210
29. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 13 avril 2022 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
30. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 27 avril 2022 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
31. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1760, boulevard Gaboury.

32. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1487 à 1493, boulevard Jacques-Cartier.
33. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 263, avenue Champlain.
34. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1600, rue Bernier.
35. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1454, boulevard Jacques-Cartier.
36. Autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour le lac du Gros Ruisseau.
37. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-1210.
38. Adoption du premier projet de règlement 2022-1480 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.
39. Avis de motion d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme 2009-1209.
40. Adoption du premier projet de règlement 2022-1481 modifiant le plan d'urbanisme 2009-1209.
41. Affaires nouvelles.
42. Période de questions.
43. Clôture et levée de l'assemblée.

22.05.220

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 4 ET 19 AVRIL 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 4 et 19 avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 4 avril 2022 à 20 h en sa forme et teneur ;

il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 19 avril 2022 à 20 h en sa forme et teneur.

22.05.221

#### **ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 346 140,41 \$ ;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 691 894,86 \$.

#### **ADMINISTRATION**

22.05.222

#### **PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la « Semaine nationale de la santé mentale », dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

22.05.223

#### **APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU DÉFI PISSENLITS AMIS DES ABEILLES**

**CONSIDÉRANT QUE** les abeilles sont des insectes qui en plus d'être utile à l'humain, le sont pour la nature ;

**CONSIDÉRANT QUE** les abeilles participent largement à la chaîne alimentaire des humains en pollinisant les arbres fruitiers ;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre d'abeilles est en décroissance et que la nourriture pour celles-ci se fait rare en mai ;

**CONSIDÉRANT QUE** les pissenlits sont parmi les premières fleurs du printemps et consistent en une nourriture essentielle pour la survie des abeilles ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal déclare le mois de mai comme étant le mois du « Défi Pissenlits amis des abeilles » et incite la population qui le désire, à laisser pousser les pissenlits sur leur terrain afin de procurer une nourriture pour les abeilles. Une affiche ou un dessin représentant une abeille pourra être installé dans une fenêtre indiquant ainsi leur participation au mois des pissenlits.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

22.05.224

#### **RATIFICATION DE SIGNATURE D'UN BAIL ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET EUROVIA CONSTRUCTION QUÉBEC INC.**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la signature du bail entre la Ville de Mont-Joli et Eurovia construction Québec Inc. par Messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harisson, directeur général et greffier adjoint.

#### **FINANCES**

22.05.225

#### **ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Madame Manon Albert, du Groupe Mallette, présente les états financiers 2021 de la Ville de Mont-Joli ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter lesdits rapports tels que présentés ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le rapport financier de la Ville de Mont-Joli et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

**22.05.226                   RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de la cotisation de la Ville de Mont-Joli à l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATR) pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, et ce, au montant de 1 567.40 \$ plus les taxes.

**22.05.227                   AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHELIEU**

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt pour le réaménagement du parc Richelieu.

**22.05.228                   DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-1482 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 725 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 1 725 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHELIEU**

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement d'emprunt 2022-1482 décrétant un emprunt de 1 725 000\$ et une dépense de 1 725 000\$ pour le projet du Parc Richelieu ;

Le projet de règlement d'emprunt no 2022-1482 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 1 725 000 \$ pour financer le réaménagement du Parc Richelieu. Le coût total des travaux est estimé à 1 725 000 \$ incluant les frais, les imprévus, les honoraires professionnels, les taxes nettes et les frais de financement et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 20 ans.

En vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement d'emprunt est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité et il devra faire l'objet d'une séance de registre.

À cet effet, suivant son adoption en séance extraordinaire le 6 mai 2022 à 13 h, un avis public sera publié dans le journal l'Avantage du 11 mai prochain, afin d'informer les personnes habiles à voter de la date, des heures et du lieu où le registre sera accessible aux personnes habiles à voter désirant s'opposer à l'adoption du règlement d'emprunt et demander qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**22.05.229                   RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN SUPERVISEUR AUX TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur André Canuel, à titre de superviseur aux travaux publics et du contrat de travail de celui-ci pour une durée déterminée d'un an débutant le 2 mai 2022 pour se terminer le 28 avril 2023. Les conditions de travail de monsieur Canuel sont inscrites au contrat signé entre les parties.

**22.05.230                   RATIFICATION DE FORMATION À L'INSPECTRICE MUNICIPALE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'assistance de madame Marie-Berline Deschênes, inspectrice municipale à une formation intitulée « *Le règlement provincial transitoire pour la protection des milieux hydriques* », qui a eu lieu les 28 et 29 avril dernier, et ce , au coût de 304,85 \$ plus les taxes.

**22.05.231            AUTORISATION DES FORMATIONS « SIGNALEUR ROUTIER » ET « DÉCOUPEUSE À DISQUE »**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dispense des formations intitulées « *Découpeuse à disque* » (groupe de 10) et « *Signaleur routier* » (groupe de 8) le 7 juin prochain au coût de 75 \$ par employés participants plus les taxes et les frais de déplacement du formateur. Ces formations sont dispensées par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires municipales.

**22.05.232            AUTORISATION DE MANDAT À LA MRC DE LA MITIS — TOURNÉE DES STATIONS ET TÉLÉMÉTRIE**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'octroyer un mandat à la MRC de La Mitis pour des services professionnels pour la tournée des stations et télémétrie, et ce, au coût de 7 487 \$ plus les taxes.

**22.05.233            RATIFICATION D'UNE FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie une formation en secourisme en milieu de travail qui a été dispensée les 25 et 26 avril dernier aux personnes suivantes : Érika Gauthier, Guy Bourgoin, Nathalie Samson, Steve Caron, Daisy Roussel, Claude Lévesque, Jonathan Thériault, Keven Guimond et André Lévesque.

**LOISIRS**

**22.05.234            AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ARAQ-L'AQAIRS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Noémie Richard, responsable aquatique, à participer au Congrès annuel de l'ARAQ — l'AQAIRS sur le thème « *Ensemble on se donne un élan* » qui se tiendra du 10 au 13 mai 2022 à Rimouski. Les frais d'inscription sont de 370 \$ plus les taxes incluant les repas. Les frais de transport sont prévus au budget du service.

**22.05.235            AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR LE TERRAIN DE SOCCER**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des loisirs a fait une demande de soumission pour l'achat et l'installation d'une clôture pour le côté du sud du terrain de soccer ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux entreprises ont déposé une soumission soient :

C.M. Clôtures Inc	7 128,33 \$ plus les taxes
Inter Clôtures	7 820,00 \$ plus les taxes

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à C.M. Clôtures Inc. pour l'achat et l'installation d'une clôture, et ce, au coût de 7 128,33 \$ plus les taxes.

**22.05.236            AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES LIMITES DE LA VILLE POUR « LE TOUR PARAMÉDIC QUÉBEC »**

**CONSIDÉRANT QUE** la 6e édition du « Tour paramédic Québec » aura lieu le 16 septembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce tour quittera la ville de Matane le vendredi 16 septembre pour un périple de 4 jours se terminant à la Citadelle de Québec ;

**CONSIDÉRANT** que cette activité pancanadienne vise à rendre hommage aux paramédics militaires et civils. Les fonds amassés lors de cet événement iront à la Fondation du mémorial des paramédics canadiens afin d'ériger un monument commémoratif national ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement prévoit que les cyclistes emprunteront la rue d'Anjou à partir du Chemin Perreault pour ensuite suivre le boulevard Jacques-Cartier pour se rendre à l'édifice des ambulances Paraxion pour le diner et feront le même trajet pour reprendre leur parcours vers Pointe-au-Père ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu pour les membres du conseil d'approuver le tracé de ladite course à l'intérieur des limites de la Ville ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil permette aux organisateurs du « Tour paramédic Québec » de circuler dans les limites de la Ville dans le cadre de cette activité.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

22.05.237

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense d'environ 6 000 \$ pour la présentation d'activités dans le cadre de la Fête nationale qui aura lieu le 23 juin prochain à l'Amphithéâtre Desjardins.

22.05.238

**AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB ÉCOLE GYMN'AS DE LA MITIS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club école Gymn'As de la Mitis à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 4 juin 2022 de 9 h à 14 h .

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et le boulevard Jacques-Cartier/Beaupré.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

22.05.239

**AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES LIMITES DE LA VILLE POUR UNE PROCESSION RELIGIEUSE — FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique Notre-Dame-de-Lourdes fera une procession religieuse le 24 juin prochain à l'occasion de la Fête nationale ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette procession partira à 9 h de l'église Notre-Dame-de-Lourdes pour emprunter les rues Hôtel-de-Ville, Lindsay jusqu'au stationnement de la Ville pour rejoindre le boulevard Jacques-Cartier et terminer à la Grotte de l'église vers 11 h ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu pour les membres du conseil d'approuver le tracé de ladite procession à l'intérieur des limites de la Ville ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil permette à la Fabrique Notre-Dame-de-Lourdes à ce que la procession religieuse puisse circuler dans les rues de la Ville.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

22.05.240

**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1441 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE**

Le conseiller Robin Guy donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2020-1441 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

22.05.241

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1483 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1441 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE**

Le conseiller Robin Guy dépose le projet de règlement 2022-1483 modifiant le règlement 2020-1441 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

Ce projet modifie la tarification du camp de jour et ajoute une tarification pour l'Aquaforme des aînés.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

**TRAVAUX PUBLICS**

22.05.242

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES ENROBÉS BITUMINEUX EN VRAC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres pour la fourniture d'enrobés bitumineux en vrac et de liant en baril ou en vrac ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a reçu trois (3) soumissions pour ce contrat à savoir :

<b>Enrobés bitumineux</b>		<b>Liant</b>
• Eurovia :	152,63 \$ à 177,58 \$ TM	N/A
• Pavages Laurentien :	132,50 \$ à 144,50 \$ TM	725 \$ baril ou 2 \$ litre
• Pavage Rimouski :	114,90 \$ à 130,88 \$ TM	N/A

**CONSIDÉRANT QUE** Pavage Rimouski a le prix le plus bas à la tonne métrique sur tous les produits d'enrobés bitumineux demandés ;

**CONSIDÉRANT QUE** Pavage Laurentien est le seul ayant soumissionné pour le liant ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la soumission et la recommandation du directeur des finances ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour les enrobés bitumineux en vrac pour le service des travaux publics à la firme Pavage Rimouski et les produits liants à Pavage Laurentien.

22.05.243

**ADJUDICATION DE CONTRATS POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES ET DE TERRE VÉGÉTALE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'adjuger les contrats pour la fourniture des matériaux granulaires et de terre végétale aux entreprises et aux prix unitaires suivants :

**Les Entreprises Claveau Ltée :**

	<b>Tonne non livrée Avec chargement</b>	<b>tonne non livrée sans</b>
<b>chargement</b>		
Pierre concassée MG-20	14,00 \$	13,50 \$
Pierre concassée MG-20b	14,00 \$	13,50 \$
Pierre concassée MG-56	13,80 \$	13,30 \$

Pierre concassée MG-112	13,80 \$	13,30 \$
Gravier MG-112	12,00 \$	11,50 \$
Pierre nette 5 — 20 mm	20,00 \$	19,50 \$
Pierre nette 14-20mm	20,00 \$	19,50 \$
Criblure de pierre	14,00 \$	13,50 \$
CG14 (pour enrobage)	14,00 \$	13,50 \$
Pierre ronde	20,00 \$	19,50 \$

**9167-6858 Québec inc.**

Terre végétale	180,00 \$
----------------	-----------

**URBANISME**

**22.05.244 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1479 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**

Monsieur Martin Soucy, maire, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2022-1479 modifiant le règlement de zonage 2009-1210. Monsieur Alain Thibault conseiller responsable de l'urbanisme, est présent pour répondre aux questions.

**22.05.245 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1479 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 2022-1479 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

**22.05.246 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 13 AVRIL 2022 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 13 avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2022 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Quatre demandes de dérogation mineure

**22.05.247 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 27 AVRIL 2022 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 27 avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2022 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une demande de dérogation mineure
- Une demande de PIIA

**22.05.248 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1760, BOULEVARD GABOURY**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure en vue de permettre l'installation de deux enseignes appliquées qui excéderaient de 0,23 mètre la hauteur totale maximale prescrite de 5 mètres au règlement de zonage ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 13 avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

22.05.249

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1487 À 1493, BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure en vue de permettre à ce que la porte d'entrée de l'usage principal résidentiel dans un bâtiment à usages mixtes soit située au niveau du rez-de-chaussée soit utilisé comme logement résidentiel alors que le règlement de zonage en vigueur l'interdit ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande pourrait porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 13 avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de refuser la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil refuse la demande de dérogation mineure telle que présentée.

22.05.250

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 263, AVENUE CHAMPLAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure en vue de permettre la construction d'un garage attenant résidentiel dont la hauteur totale serait identique à celle du bâtiment principal avec environ 6,7 mètres, alors que la norme maximale prescrite est de 6 mètres au règlement de zonage en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 13 avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

22.05.251

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1600, RUE BERNIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure en vue de permettre l'implantation d'une serre résidentielle dans la cour latérale ouest alors que le règlement de zonage en vigueur l'interdit ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande pourrait causer un préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 13 avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de refuser de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil refuse la demande de dérogation mineure telle que présentée.

22.05.252

**AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1454, BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a déposé une demande afin de retirer la lucarne située sur la toiture de la maison en façade du mur avant ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a déposé le visuel du projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété est soumise au Règlement sur les PIIA ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA puisque ce projet s'harmonise avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural ;

**CONSIDÉRANT QUE** la forme de la toiture sera maintenue ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1454, boulevard Jacques-Cartier.

22.05.253

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE LAC DU GROS RUISSEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage jugent opportun de s'unir afin de veiller à la sauvegarde du lac du Gros Ruisseau se trouvant sur le territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage se prévalent des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal et des articles 468 et suivant de la Loi sur les Cités et Villes afin de conclure une entente intermunicipale en matière d'environnement, d'entretien public et de salubrité du Lac du Gros Ruisseau ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente régit l'organisation, l'opération, l'administration, la protection et la sauvegarde du lac du Gros Ruisseau ainsi que son fonctionnement, la répartition des coûts d'opération et d'administration entre les deux municipalités ainsi que sa durée ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, ladite entente.

*Le conseil municipal a pris connaissance de l'entente, l'accepte et l'approuve telle que présentée.*

**22.05.254 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**

Le conseiller Robin Guy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

**22.05.255 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1480 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 2022-1480 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

**22.05.256 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME**

Le conseiller Robin Guy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le plan d'urbanisme.

**22.05.257 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1481 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 2022-1481 modifiant le plan d'urbanisme.

**22.05.258 AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucune affaire nouvelle.*

**22.05.259 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Nathalie Plante – pour la consultation publique du 1487 à 1489 boulevard Jacques-Cartier. Madame Plante mentionne qu'elle veut fusionner le petit logement situé au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment avec l'ancien salon de coiffure pour être en mesure de louer et de trouver une certaine rentabilité à son établissement. Madame mentionne qu'elle comprend mal à qui cela porterait préjudice puisque l'édifice voisin lui appartient.

Monsieur Martin Soucy, répond que la norme de mixité fait partie du règlement d'urbanisme et que la zone du boulevard Jacques-Cartier entre la rue de la Gare et Hôtel de Ville en fait partie. Le plan de revitalisation du centre-ville est justement pour éviter que les étages commerciaux deviennent locatifs. C'est pour cette raison que la dérogation est refusée.

Madame Jade Larivière – pour la consultation publique du 1600, rue Bernier. Madame Larivière mentionne que par souci écologique, elle aimerait implanter une serre dans son entrée plutôt que dans la cour arrière qu'elle aimerait conserver pour une aire de jeux pour ses enfants et comprends mal le refus du ccu de lui accorder la dérogation mineure.

Monsieur Martin Soucy, mentionne qu'il n'est pas permis dans le règlement de zonage d'avoir un bâtiment en façade fait de toile de façon permanente (serre, garage de toile). La serre serait autorisée si elle était située en cour arrière et c'est pour cette raison que la dérogation mineure est refusée.

Monsieur Roger Boudreau suite à la présentation des états financiers 2021 par madame Albert demande à celle-ci de lui confirmer que les finances de la Ville vont bien. Madame Albert mentionne que oui, et monsieur Steve Corneau, directeur des finances mentionne que pour des villes comparables notre ratio d'endettement est moindre.

Monsieur Boudreau demande si les membres du CCU sont des bénévoles et s'ils sont compétents.

Monsieur Martin Soucy, mentionne qu'effectivement les membres sont bénévoles et qu'ils ont le soutien de la directrice de l'urbanisme et de l'inspectrice municipale pour les guider.

Monsieur Boudreau demande où est située la clôture qui sera installée pour le soccer.

Monsieur Martin Soucy mentionne qu'elle est située sur le terrain en bas de la piscine.

Monsieur Boudreau demande pourquoi le contrat d'asphalte est donné à une firme de Rimouski, est-ce que la Ville utilise toujours la règle du 10%.

Monsieur Martin Soucy mentionne que dans ce cas-ci, la différence entre Eurovia et Pavage Rimouski est plus de 10% et que c'est la règle du plus bas soumissionnaire qui doit s'appliquer.

**22.05.260**

### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 09 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé, OMA  
Greffière